



Carte de self

publié le 20/01/2025

À l'attention des parents d'élèves

Information sur la carte de self

Depuis le 8 janvier 2018, l'accès au self se fait par l'utilisation d'une carte magnétique.

Cette carte est distribuée à tous les élèves demi pensionnaires et est valable tout le long de la scolarité soit de la 6ème à la 3ème.

Pour les élèves externes qui déjeunent au collège, celle-ci leur sera donnée par le service gestion.

Elle est gratuite pour tout élève rentrant au collège, mais son remplacement pour dégradation ou perte sera payant.

Le coût de remplacement est de 10 € (voté par le conseil d'administration).

Cette carte est **personnelle** et **nominative**.

Elle ne pourra en **aucun cas être prêtée** à un autre élève **sous peine de sanction**.

En cas d'oubli de la carte, un ticket de remplacement sera délivré par le service de gestion.

Certaines cartes n'avaient plus le nom de l'élève. En cas de perte, il est impossible de reconnaître les cartes.

Merci de vérifier que le nom de votre enfant figure bien sur la carte.

Bien cordialement

—

L'équipe de gestion